

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 2 juillet 2019, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier, Michel Filteau et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Sylvie Charpentier, trésorière et greffière adjointe, assiste également à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

4. Avis de motion

5. Adoption de règlement

6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 19 juin 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2019 de la S.E.C.T.-Eau

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 19 juin 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2019 de la Municipalité régionale de comté de Rouville

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 26 juin 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

7. Dépôt des rapports internes du mois de juin 2019 : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque

8. Législation et administration

8.1 Approbation de la convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs Ville de Richelieu – CSN et la Ville de Richelieu pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025 – autorisation de signature

8.2 Demande de dérogation en vertu de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*

8.3 Demande d'autorisation de passage – Défi vélo 4 poches

8.4 Honoraires professionnels – grief 190618-001

8.5 Lettre d'entente numéro 8

8.6 Achat de billets pour le cocktail de l'été 2019 de la Chambre de commerce et d'industrie du Bassin de Chambly

9. Finances

9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières

9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 26 juin 2019

9.3 Transfert à un fonds réservé

9.4 Ajustement 2018 de la taxe d'eau et de la taxe d'assainissement des eaux

9.5 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juin 2019.

10. Travaux publics

10.1 Démission de Monsieur Antoine Cantin

10.2 Travaux d'asphaltage mécanisé sur diverses rues

10.3 Fin d'emploi – employé 30-0003

11. Urbanisme

11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2019

11.2 Dérogation mineure DER19-05 : aménagement d'une deuxième aire de stationnement, 1405-1409, rue Ward, lot 1 811 891

11.3 Dérogation mineure DER19-06 : autorisation de garage détaché en cours avant et latérale, 10 rue Leclair, lot 1 812 833

11.4 PIIA : construction d'une résidence unifamiliale isolée, 250, 13^e avenue, lot 6 276 085 (rayon patrimonial)

11.5 Dérogation mineure DER19-07 : Construction d'un garage annexé à la résidence, 2727, chemin des Patriotes, lot 1 1813 592

11.6 PIIA : demande de construction neuve, 1250, rue Martel (lot 6 323 772) sur le site d'un projet intégré, lot 6 323 771 (secteur rue Martel)

12. Sécurité publique

12.1 Signature de l'entente concernant les services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne pour les années 2019 à 2022

12.2 Démission de Monsieur Alexandre Tanguay

12.3 Nomination de Monsieur Sébastien Bruneau au poste de pompier sénior

12.4 Embauche de nouveaux pompiers

13. Hygiène du milieu

14. Loisirs, vie communautaire et culture

14.1 Signature de l'entente concernant les services aquatiques de la piscine intérieure de Marieville pour 2019-2020

15. Point(s) nouveaux

16. Période de questions

17. Levée de la séance

DOCUMENTS D'INFORMATION AU CONSEIL

Sur ce :

19-07-151

RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

... Dépôt du procès-verbal,

Sur ce :

19-07-152

RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Il est proposé par Monsieur Michel Filteau, appuyé par Madame Jo-Ann Quérel et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

Adoptée.

6.1...Dépôt des documents de la Sect'Eau.

6.2...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

6.3...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque

... Soumis aux membres du conseil municipal, approbation de la convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs Ville de Richelieu – CSN et la Ville de Richelieu pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025 – autorisation de signature,

Sur ce :

19-07-153

RÉSOLUTION

8.1 APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS VILLE DE RICHELIEU – CSN ET LA VILLE DE RICHELIEU POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2025 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la convention collective expirait le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que les représentants de la Ville et du Syndicat (cols blancs et cols bleus) ont négocié et se sont entendus sur les termes d'une nouvelle convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du _____ de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Madame Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal

APPROUVE le texte de la convention collective intervenue entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs Ville de Richelieu – CSN et la Ville de Richelieu pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025;

AUTORISE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou

en son absence la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu la convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs Ville de Richelieu – CSN et la Ville de Richelieu pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025 ainsi que les lettres d'ententes qui y sont annexées.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de dérogation en vertu de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*,

Sur ce :

19-07-154

RÉSOLUTION

8.2 DEMANDE DE DÉROGATION EN VERTU DE LA LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

CONSIDÉRANT

que l'événement spécial « Bières et Saveurs » de Chambly se tiendra du 30 août au 2 septembre 2019;

CONSIDÉRANT

l'article 14 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, RLRQ, ch. H-2.1 (la « Loi »);

CONSIDÉRANT

que le Marché Michel Lemieux inc. souhaite obtenir une dérogation à la Loi afin d'être en mesure de répondre au surplus de clientèle généré par cet événement spécial, en y permettant l'ouverture entre 6h00 et 24h00;

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu doit faire la demande de dérogation à la ministre chargée de l'application de la Loi;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Bruno Gattuso, appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal demande une dérogation à la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, RLRQ, ch. H-2.1 à la ministre chargée de l'application de ladite loi.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande d'autorisation de passage – Défi vélo 4 poches,

Sur ce :

19-07-155

RÉSOLUTION

8.3 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – DÉFI VÉLO 4 POCHE

CONSIDÉRANT

la demande d'autorisation de passage du 28 mai 2019 de la Fédération québécoise des sports cyclistes pour le Défi vélo 4 poches sur le territoire de la Ville le 13 juillet 2019, entre environ 9h30 et 10h30, en pelotons de 15 cyclistes ;

CONSIDÉRANT

que le tracé prévoit la traversée de la Ville de Richelieu via la

1^{re} Rue, entre les limites de Saint-Mathias-sur-Richelieu et le pont Yule (route 112, direction Chambly) ;

En conséquence, il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette appuyé par Monsieur Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal autorise les cyclistes participant au Défi vélo 4 poches à traverser la Ville de Richelieu, selon le tracé et les modalités indiqués dans la demande du 28 mai 2019 de la Fédération québécoise des sports cyclistes.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, honoraires professionnels – grief 190618-001,

Sur ce :

19-07-156

RÉSOLUTION

**8.4 HONORAIRES PROFESSIONNELS –
GRIEF 190618-001**

Il est proposé par Monsieur Michel Filteau appuyé par Madame Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 16668 de Cayer Ouellette & Associés, avocats, pour services professionnels rendus dans le cadre du grief 190618-001.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-160-00-416.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, lettre d'entente numéro 8,

Sur ce :

19-07-157

RÉSOLUTION

8.5 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 8

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 8 à intervenir entre Monsieur Roman Cemschi, le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu;

Il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à finaliser et signer pour et au nom de la Ville de Richelieu la lettre d'entente numéro 8 à intervenir entre Monsieur Roman Cemschi, le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, achat de billets pour le cocktail de l'été 2019 de la Chambre de commerce et d'industrie du Bassin de Chambly,

Sur ce :

19-07-158

RÉSOLUTION

**8.6 ACHAT DE BILLETS POUR LE
COCKTAIL DE L'ÉTÉ 2019 DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DU BASSIN DE
CHAMBLY**

Il est proposé par Monsieur Bruno Gattuso appuyé par Madame Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets pour le cocktail de l'été de la Chambre de commerce et d'industrie du Bassin de Chambly qui se tiendra le 4 juillet 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières,

Sur ce :

19-07-159

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES
COMPTES À PAYER DU BUDGET DES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Monsieur Michel Filteau, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 26 juin 2019, soit :

- Chèques numéros 7453 à 7531 pour un montant total de 200 343.60 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 26 juin 2019, soit :

- Chèques numéros 7406 à 7450 pour un montant total de 650 728.62 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 26 juin 2019;

... Soumis aux membres du conseil municipal, transfert aux réserves et à fonds réservé,

Sur ce :

19-07-160

RÉSOLUTION

9.3 TRANSFERT À FONDS RÉSERVÉ

Il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le transfert suivant à partir du surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000:

- La somme de 76 306\$ au fonds réservé transport en commun, poste budgétaire 55-159-00-001.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, ajustement 2018 de la taxe d'eau et de la taxe d'assainissement des eaux,

Sur ce :

19-07-161

RÉSOLUTION

9.4 AJUSTEMENT 2018 DE LA TAXE D'EAU ET DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu veut ajuster le résultat réel pour 2018 de la taxe d'eau, soit un surplus de 57 584\$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu veut ajuster le résultat réel pour 2018 de la taxe d'assainissement des eaux, soit un surplus de 26 986\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette appuyé par Monsieur Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le transfert aux réserves des sommes suivantes :

- Réserve d'améliorations du réseau d'aqueduc : la somme de 57 584\$ du poste budgétaire 55-991-12-000 au poste budgétaire 55-930-12-011;
- Réserve d'améliorations du réseau sanitaire : la somme de 26 986\$ du poste budgétaire 55-930-10-000 au poste budgétaire 55-991-12-000;

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

9.5... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juin 2019

... Soumis aux membres du conseil municipal, démission de Monsieur Antoine Cantin,

Sur ce :

19-07-162

RÉSOLUTION

10.1 DÉMISSION DE MONSIEUR ANTOINE CANTIN

Il est proposé par Monsieur Claude Gauthier, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la démission de Monsieur Antoine Cantin, étudiant aux travaux publics, en date du 26 juin 2019 et lui souhaite du succès dans ses projets.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, travaux de rapiéçage mécanisé sur diverses rues,

Sur ce :

19-07-163

RÉSOLUTION

10.2 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ SUR DIVERSES RUES

Il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 664 au montant de 17 485.44\$ (taxes incluses) à L'Équipe Marcil inc. pour des travaux d'asphaltage mécanisé effectués sur diverses rues de la Ville de Richelieu.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-517.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, fin d'emploi – employé 30-0003,

Sur ce :

19-07-164

RÉSOLUTION

10.3 FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ 30-0003

CONSIDÉRANT le rapport verbal de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Gauthier, appuyé par Madame Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

ENTÉRINE la décision de la directrice générale et confirme la fin d'emploi de l'employé 30-0003 en date du 18 juin 2019;

AUTORISE la directrice générale à négocier et signer, pour et au nom de la Ville, une entente de transaction et quittance avec l'employé 30-0003 relativement à la fin de son emploi au sein de la Ville de Richelieu.

Que la trésorière soit autorisée à payer les sommes requises à cette fin.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

11.1 Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme.

... Soumis aux membres du conseil municipal, dérogation mineure DER19-05 : aménagement d'une deuxième aire de stationnement, 1405-1409, rue Ward, lot 1 811 891,

Sur ce :

19-07-165

RÉSOLUTION

11.2 DÉROGATION MINEURE DER19-05 : AMÉNAGEMENT D'UNE DEUXIÈME AIRE DE STATIONNEMENT, 1405-1409, RUE WARD, LOT 1 811 891

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser l'aménagement d'une deuxième aire de stationnement en cour avant, à une distance de 5,5 mètres de l'intersection de deux lignes de rue;

CONSIDÉRANT que le règlement d'urbanisme 14-R-186 spécifie que dans le cas d'un terrain situé à une intersection, aucun accès ne peut pas être situé à moins de 7,5 mètres de l'intersection de deux lignes de rue ;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure est donc de 2,00 mètres;

CONSIDÉRANT que la largeur projetée de deux entrées charretières et allées d'accès est de 11,00 mètres;

CONSIDÉRANT que le règlement d'urbanisme 14-R-186 spécifie que si le terrain comporte deux entrées charretières et allées d'accès, leur largeur combinée ne doit pas excéder 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure est donc de 3,40 mètres

CONSIDÉRANT le plan préparé par N. Boudrias et daté du 28 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un coin de rue achalandé qui pose en enjeu de sécurité;

CONSIDÉRANT que l'aménagement proposé ajouterait une grande superficie de pavage (asphalte);

CONSIDÉRANT la recommandation négative du 19 juin 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, dérogation mineure DER19-06 :

Autorisation de garage détaché en cours avant et latérale, 10 rue Leclair, lot 1 812 833,

Sur ce :

19-07-166

RÉSOLUTION

11.3 DÉROGATION MINEURE DER19-06 : AUTORISATION DE GARAGE DÉTACHÉ EN COURS AVANT ET LATÉRALE, 10 RUE LECLAIR, LOT 1 812 833

- CONSIDÉRANT** que la demande consiste à construire un garage détaché en cours avant et latérale;
- CONSIDÉRANT** que la résidence comporte déjà un garage annexé à la résidence;
- CONSIDÉRANT** le règlement d'urbanisme 14-R-186 autorise les garages détachés en cour arrière seulement;
- CONSIDÉRANT** la configuration particulière et irrégulière du terrain;
- CONSIDÉRANT** que la résidence est située à une distance de plus de 70 mètres de la rue et n'est pas visible de celle-ci;
- CONSIDÉRANT** que la résidence est desservie par une fosse septique et que les conduits menant au champ d'épuration se trouvent à proximité de la résidence, tel qu'il appert du plan F-01 daté du 7 août 2000 de Luc Lemay, ingénieur;
- CONSIDÉRANT** les croquis d'implantation du garage détaché sur le certificat de localisation préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 11 février 2013 et portant la minute 44543;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 19 juin 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, PIIA : construction d'une résidence unifamiliale isolée, 250, 13^e avenue, lot 6 276 085 (rayon patrimonial),

Sur ce :

19-07-167

RÉSOLUTION

11.4 PIIA : CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE, 250, 13^E AVENUE, LOT 6 276 085 (RAYON PATRIMONIAL)

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial », soit le 254, 13^e Avenue;
- CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 7 juin 2019 et portant la minute 39778;

- CONSIDÉRANT** les plans de D.A.L. Inc daté du 10 mai 2019;
- CONSIDÉRANT** l'architecture, les matériaux et couleurs proposés;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du 19 juin 2019 du comité consultatif d'urbanisme de refuser le projet, ajoutant que :

« Le Comité précise que le projet de nature moderne ne rejoint pas suffisamment les objectifs et critères d'évaluation de l'article 5.1.1 du Règlement 17-R-205 PIIA et invite le demandeur à réviser le projet en tenant compte des éléments suivants :

- 1. S'inspirer des éléments architecturaux du bâtiment patrimonial (254, 13^e Avenue), par exemple la pente du toit et les couleurs de matériaux de la maison projetée avec ledit bâtiment patrimonial.;*
- 2. Installer un écran végétal entre la maison projetée et le bâtiment patrimonial ;*
- 3. Ne pas prévoir d'imposte au-dessus du garage ;*
- 4. Faire en sorte que la maison projetée s'intégrera harmonieusement dans le voisinage, puisqu'elle assurera la transition entre le bâtiment patrimonial (à sa droite) et une série de maison d'inspiration plus moderne (à sa gauche) ».*

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, dérogation mineure DER19-07 : Construction d'un garage annexé à la résidence, 2727, chemin des Patriotes, lot 1 1813 592
Sur ce :

19-07-168

RÉSOLUTION

11.5 DÉROGATION MINEURE DER19-07 : CONSTRUCTION D'UN GARAGE ANNEXÉ À LA RÉSIDENCE, 2727, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1 813 592

- CONSIDÉRANT** que le projet consiste à transformer l'abri d'auto existant en garage annexe;
- CONSIDÉRANT** que le permis de construction numéro 10-272 émis le 1^{er} octobre 2010 autorisait la construction de la résidence avec un abri d'auto à une distance de 2,10 mètres, en vertu des normes alors en vigueur
- CONSIDÉRANT** que le garage projeté sera implanté à une distance de 1,54 mètre de la ligne latérale de la propriété;
- CONSIDÉRANT** que la grille des usages principaux et des normes de la zone 516 du règlement 14-R-186 prescrit une marge de recul latéral pour un bâtiment principal de 3 mètres;
- CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure demandée est donc de 1,46 mètre
- CONSIDÉRANT** que le demandeur souhaite conserver le toit actuel de l'abri d'auto et que la corniche est située à une distance de 1,09 mètre de la ligne latérale de propriété;

CONSIDÉRANT que le règlement d'urbanisme 14-R-186 autorise les avant-toits et les corniches en cour latérale, pourvu que la saillie n'excède pas 0,9 mètre au-delà de la fondation et que l'empiètement dans la marge de recul latérale n'excède pas 0,6 mètre;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure est donc de 1,31 mètres par rapport à l'empiètement autorisé dans la marge de recul latérale;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 10 juin 2019 et portant la minute 58317;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 9 mai 2019 et portant la minute 58134;

CONSIDÉRANT la recommandation du 19 juin 2019 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de « *recommander au conseil municipal de la ville de Richelieu de suspendre la décision afin de s'assurer que les travaux ne causent pas de préjudices aux voisins. Pour cela, des plans complets de transformation de l'abri d'auto en garage annexé doivent être déposés lors d'une prochaine rencontre du Comité consultatif d'urbanisme* »;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée. Le demandeur devra présenter un projet complet, incluant les plans et élévations.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, PIIA : demande de construction neuve, 1250, rue Martel (lot 6 323 772) sur le site d'un projet intégré, lot 6 323 771 (secteur rue Martel),

Sur ce :

19-07-169

RÉSOLUTION

11.6 PIIA : DEMANDE DE CONSTRUCTION NEUVE, 1250, RUE MARTEL (LOT 6 323 772) SUR LE SITE D'UN PROJET INTÉGRÉ, LOT 6 323 771 (SECTEUR RUE MARTEL)

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté fait partie du secteur « rue Martel » aux termes du 17-R-205 PIIA;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de huit (8) logements sur le site du projet intégré;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté est le quatrième et dernier bâtiment sur le site du projet intégré;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation de Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre en date du 12 juin 2019 et portant la minute 8145;

CONSIDÉRANT les plans d'architecture de CBA Architecture datés du 12 juin 2019 et portant le numéro 019749;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé dans une zone de contrainte sonore telle qu'imposée par la *Politique sur le bruit routier* du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a sélectionné des fenêtres triples verres ayant une efficacité énergétique et un indice de transmission sonore supérieur;

CONSIDÉRANT le rapport no. 19-069 concernant l'étude du bruit réalisé par Michel Leduc, acousticien. Le bâtiment projeté au 1250, rue Martel sera de même composition que celui de l'étude du rapport acoustique, soit le 1050, rue Martel;

CONSIDÉRANT la recommandation du 19 juin 2019 du comité consultatif d'urbanisme de « *recommander au conseil municipal de la ville de Richelieu d'approuver la demande unanimement à la condition de planter une haie de cèdres continue en arrière des troisième et quatrième bâtiments projetés* »;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande et rappelle l'obligation de planter une haie de cèdres sur le côté qui donne sur la Route 112, soit en arrière des bâtiments projetés # 3 et # 4 (lots 6 294 587 et 6 294 588), comme indiqué dans résolution numéro 19-04-090 du 1^{er} avril 2019 du conseil municipal.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, signature de l'entente concernant les services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne pour les années 2019 à 2022,

Sur ce :

19-07-170

RÉSOLUTION

12.1 SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LES SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR LES ANNÉES 2019 À 2022

CONSIDÉRANT que l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Richelieu et la Croix-Rouge canadienne expire en octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu et la Croix-Rouge souhaitent renouveler l'entente pour une autre période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que pour la durée de la nouvelle entente, la Ville de Richelieu s'engage à verser une contribution annuelle de;

- 2019-2020 : 0,17\$ *per capita*;
- 2020-2021 : 0,17\$ *per capita*;
- 2021-2022 : 0,17\$ *per capita*;

En conséquence, il est proposé, par Madame Tania Ann Blanchette appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-290-00-649.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, démission de Monsieur Alexandre Tanguay,

Sur ce :

19-07-171

RÉSOLUTION

12.2 DÉMISSION DE MONSIEUR ALEXANDRE TANGUAY

CONSIDÉRANT

la lettre de démission du 10 juin 2019 de Monsieur Alexandre Tanguay, pompier de la ville de Richelieu

il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la démission de Monsieur Alexandre Tanguay, pompier, en date du 10 juin 2019 et lui souhaite du succès dans ses projets.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, nomination de Monsieur Sébastien Bruneau au poste de pompier sénior,

Sur ce :

19-07-172

RÉSOLUTION

12.3 NOMINATION DE MONSIEUR SÉBASTIEN BRUNEAU AU POSTE DE POMPIER SÉNIOR

CONSIDÉRANT

la recommandation du 20 juin 2019 de Monsieur Martin Gougeon, directeur du Service incendie de la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal entérine la nomination de Monsieur Sébastien Bruneau poste de pompier senior en date du 17 juin 2019 selon les conditions prévues à l'Entente de travail 2014-2020 entre la Ville de Richelieu et les employés du Service de sécurité incendie de Richelieu;

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, embauche de nouveaux pompiers,

Sur ce :

19-07-173

RÉSOLUTION

**12.4 EMBAUCHE DE NOUVEAUX
POMPIERS**

CONSIDÉRANT la recommandation du 20 juin 2019 de Monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de sécurité incendie, de procéder à l'embauche de six nouveaux pompiers, nommés ci-après;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Gauthier appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

ENTÉRINE l'embauche de :

- Monsieur William Bonsaint
- Monsieur Frédéric Boutin
- Monsieur Mathieu Dupont
- Monsieur Frédéric Brousseau
- Monsieur Étienne Allard
- Monsieur David Metayer
- Monsieur Robert-Emmanuel Brodeur (réserviste)

au poste de « pompier recrue » à compter du 19 juin 2019, soumis à une période de probation pouvant aller jusqu'à un (1) an et selon les conditions prévues à l'Entente de travail 2014-2020 entre la Ville de Richelieu et les employés du Service de sécurité incendie de Richelieu;

QUE le maintien de l'emploi est conditionnel au respect, dans un délai maximal de six (6) mois de leur date d'embauche, de la clause 23.01 des Procédures opérationnelles du SSIR qui exige un lieu de résidence principale ou un travail à temps plein dans un rayon de 8 km de la caserne par voie terrestre.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, signature de l'entente concernant les services aquatiques de la piscine intérieure de Marieville pour 2019-2020,

Sur ce :

RÉSOLUTION
19-07-174

**14.1 SIGNATURE DE L'ENTENTE
CONCERNANT LES SERVICES
AQUATIQUES DE LA PISCINE
INTÉRIEURE DE MARIEVILLE POUR
2019-2020**

Il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à finaliser et à signer pour et au nom de la Ville de Richelieu l'entente concernant les services aquatiques de la piscine intérieure de Marieville pour 2019-2020 et tout autre document donnant effet à la présente.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-701-10-991.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

16 Période de questions

19-07-175

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Madame Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h15.

Adoptée.

Jacques Ladouceur
Maire

Sylvie Charpentier
Greffière adjointe

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.